

Abidjan, le 19 mars 2025

LE PRÉSIDENT

A

Madame la Directrice
de France 24

PARIS

Réf. : HACA/074/2025/P/DPDICOP/NB

Objet : Avertissement

Madame la Directrice,

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) constate que France 24 a diffusé, le 11 mars 2025, un reportage réalisé par Madame Charlotte BOITIEUX, sous le titre « le tabou de l'immigration irrégulière ».

L'analyse de ce reportage appelle les observations ci-après :

➤ **Accusation de l'inégale répartition de la croissance économique ivoirienne**

A l'entame du reportage, la journaliste affirme que les retombées de la croissance économique de la Côte d'Ivoire ne profitent qu'à une " toute petite partie de la population ivoirienne". La Côte d'Ivoire serait divisée entre une classe très riche et une classe très pauvre, en l'absence de classe moyenne, ce qui à l'évidence est une contrevérité absolue.

Comment peut-on objectivement soutenir qu'il n'y a pas de classe moyenne en Côte d'Ivoire ? De même, il est inexact d'affirmer que 80% de l'économie est informelle.

Pour illustrer ses propos, elle présente la photo d'une maison d'un quartier précaire d'Abobo qui, selon elle, refléterait la réalité de la vie ivoirienne notamment les nombreux bidonvilles et la grande pauvreté. Poursuivant ses analyses elle affirme que le quartier d'Abobo serait l'un des foyers de départ de l'immigration irrégulière en Côte d'Ivoire.

.../...

En mettant en regard et de façon insidieuse la supposée inégale répartition de la croissance ivoirienne et l'immigration irrégulière, la chaîne France 24 fait une approche simpliste et tendancieuse de la question de l'immigration dont les causes ne sauraient uniquement être réduites à la répartition de la croissance économique.

➤ **Traitement déséquilibré et tendancieux de l'information**

La HACA relève également que dans le reportage, des personnes sont interviewées. Il s'agit notamment d'une victime de l'immigration, d'une candidate au départ, d'un responsable d'une association de lutte contre l'immigration irrégulière et du Directeur de l'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) à Abidjan. Ce dernier dresse les actions de sa structure dans le cadre du retour des migrants.

Aussi, la HACA note-t-elle que la chaîne s'est abstenue de recueillir la réaction des autorités ivoiriennes en charge des questions migratoires. Ce qui induit un traitement déséquilibré et tendancieux de l'information.

Par ailleurs, les commentaires de la journaliste, ainsi que les propos rapportés des seuls intervenants, accentuent davantage le caractère tendancieux du reportage et cela est susceptible de nuire à l'image et aux efforts des autorités publiques ivoiriennes en charge des questions migratoires.

La HACA s'étonne que la journaliste reporter, qui aurait séjourné en Côte d'Ivoire, n'ait pas jugé nécessaire, comme le commande la déontologie de sa profession, de proposer le point de vue des autorités publiques ivoiriennes et se soit contentée des seuls avis, qui, au demeurant donnent à penser que les autorités ivoiriennes sont inactives et indifférentes face au phénomène de l'immigration irrégulière et laissent la population vivre dans la pauvreté et dans l'indigence totale.

Au regard de ce qui précède, et au vu de la gravité du manquement relevé, la HACA inflige à la chaîne France 24 un avertissement et l'exhorte à plus de vigilance dans le traitement de l'actualité sur la Côte d'Ivoire.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice**, l'expression de ma considération distinguée.


Me René BOURGOIN